

14ème législature

Question N° : 68915	De Mme Isabelle Bruneau (Socialiste, républicain et citoyen - Indre)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > sécurité publique	Tête d'analyse > incendies	Analyse > CODIS. poersonnels administratifs et techniques. perspectives.
Question publiée au JO le : 11/11/2014 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 03/03/2015 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Isabelle Bruneau attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la situation des personnels administratifs et techniques des centres de traitement de l'alerte et des centres opérationnels départementaux d'incendie et de secours. Ces personnels ont peu d'opportunités de carrière, n'ont pas de possibilités de mutation et leur accès à une formation est limité. Or les personnels administratifs et techniques des centres de traitement de l'alerte sont soumis à de fortes pressions et peuvent avoir à répondre de leur responsabilité à titre individuel. Aussi, elle lui demande d'examiner la possibilité de reconnaître davantage ces emplois et de les insérer dans un parcours qualifiant.